



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

**Direction générale des services ministériels**

Biens, approvisionnements et gestion environnementale  
351, boulevard Saint-Joseph  
Gatineau, QC  
J8Z 1T3

**le 14 mars 2014**

**SUJET : Demande de sollicitation K2A52-13-9104**

**TITRE DU PROJET: Améliorer l'estimation scientifique des mortalités d'oiseaux entrant en collision avec des fenêtres à Toronto**

Chèr(e) Madame/Monsieur,

Environnement Canada doit acquérir les services décrits dans les Termes de Référence ci-joints. Nous invitons donc des fournisseurs à nous soumettre des propositions pour l'exécution de ces travaux.

Si vous êtes intéressé à offrir ces services, vous devez soumettre **en trois (3) exemplaires votre proposition, deux (2) exemplaires de l'Offre de services complète et signée ainsi que deux (2) copies de l'attestation ancien fonctionnaire** au plus tard à **15 h (heure locale) le 14 mars 2014** au bureau suivant :

Environnement Canada (Soumission)  
Salle du courrier  
171 Jean-Proulx  
Gatineau (Québec)  
J8Z 1W5

En vous conformant aux procédures suivantes :

1. Indiquer le numéro de sollicitation **K2A52-13-9104** sur vos enveloppes de proposition/ de compagnie de messenger;
2. Dans votre proposition, veuillez inclure les éléments suivants de façon détaillée pour qu'on puisse les évaluer :

- a) un court énoncé expliquant votre perception des travaux à exécuter;
  - b) un résumé de votre expérience pertinente;
  - c) une liste des personnes (personnel professionnel, technique et administratif, sous-traitants) qui seront appelées à exécuter les travaux, ainsi que leur curriculum vitae.
  - d) une description de la démarche et/ou de la méthodologie proposée ;
  - e) des plans d'urgence qui pourront être utilisés dans l'éventualité où le personnel désigné ne serait pas en mesure d'exécuter les travaux pendant la période du contrat.
3. Environnement Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission dans des sections distinctes, à savoir :

**SECTION I : SOUMETTEZ TROIS (3) COPIES PAPIER DE VOTRE PROPOSITION TECHNIQUE;**

**SECTION II : SOUMETTEZ DEUX (2) COPIES PAPIER SIGNÉES DE L'OFFRE DE SERVICE (QUI REPRÉSENTE LA SOUMISSION FINANCIÈRE).**

**SECTION III: SOUMETTEZ DEUX (2) COPIES PAPIER SIGNÉES DE L'ATTESTATION ANCIEN FONCTIONNAIRE**

Les prix doivent figurer dans l'offre de service (soumission financière) seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. L'offre de service doit être signée.

Les soumissions doivent être présentées à la salle du courrier d'Environnement Canada d'ici la date, l'heure et le lieu indiqués à la page 1 de l'appel d'offres.

En raison de la nature de l'appel d'offres, les soumissions qui sont transmises à Environnement Canada par télécopieur ou par courriel ne seront pas acceptées.

**Toutes questions concernant ce projet doivent être soumises par courriel à : [shawn.davis@ec.gc.ca](mailto:shawn.davis@ec.gc.ca).**

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Shawn Davis  
Agent des acquisitions et des contrats  
Gestion du matériel et des contrats

Pièces jointes :  
Offre de services  
Attestation ancien fonctionnaire  
Marche à suivre obligatoire pour la proposition  
Termes de référence  
Grille d'évaluation

## MARCHE À SUIVRE OBLIGATOIRE POUR LA PROPOSITION

- 1. Réception** Le bureau désigné acceptera les propositions originales (incluant l'offre de service) ou les révisions scellées jusqu'à l'heure et la date limites de soumission indiquées dans la lettre d'invitation.

Environnement Canada n'acceptera plus l'Offre de services ainsi que la portion technique des propositions des soumissionnaires par télécopieur ou par courrier électronique
- 2. Propositions non recevables** Les propositions reçues après l'heure et la date de clôture de réception des soumissions ne seront pas examinées **et seront retournées sans avoir été ouvertes.**

Les propositions qui ne sont **PAS** accompagnées de formulaires d'Offre de services dûment remplis selon les directives précisées par le Ministère en matière de présentation matérielle seront rejetées.

Les propositions incomplètes seront considérées non conformes et rejetées.

L'Offre de services dépassant le plafond énoncé ou le prix maximal, sera considérée non conforme et rejetée.

L'Offre de services qui n'est pas signée selon les exigences du Ministère sera considérée non conforme et rejetée.
- 3. Acceptation** Le Ministère ne choisira pas nécessairement la soumission la plus basse ou une des soumissions reçues.
- 4. Présentation** Le formulaire d'offre de services doit être rempli et soumis de façon à respecter les directives du Ministère en matière de présentation matérielle.

Les propositions doivent être soumises de façon à se conformer aux directives contenues dans la présente et dans la lettre d'invitation à soumissionner.

**Il revient au proposant de s'assurer qu'il/elle a parfaitement compris les exigences et les instructions du Ministère. Toutes demandes de renseignements concernant cette sollicitation doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante (Shawn Davis) au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de fermeture afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun.**
- 5. Références** Le ministère de l'Environnement se réserve le droit, avant d'accorder le contrat, de demander à l'entrepreneur de soumettre, s'il le juge nécessaire, des preuves de ses compétences, et il examinera les documents relatifs aux aptitudes financières, techniques et autres compétences de l'entrepreneur

## OFFRE DE SERVICES

1. **Offre soumise par** : Inscire ou dactylographier le nom d'affaires ou le nom de l'entreprise, l'adresse au complet, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur)

---

---

---

---

N° tél.: \_\_\_\_\_ N° télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

2. Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) par la présente à offrir à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le/la ministre de l'Environnement, l'ensemble des services spécialisés, de la surveillance, des produits, du matériel et des autres articles nécessaires pour exécuter, à la pleine satisfaction du/de la Ministre ou de son représentant autorisé, les travaux décrits dans le document de sollicitation, selon les conditions et les modalités inscrites dans le contrat de services conclu avec le Ministère et selon les prix suivants :

**2.1 Services professionnels :**

Le tableau ci-dessous donne une ventilation détaillée du coût des services professionnels (le barème des honoraires doit comprendre toute marge de profit ou frais fixes) :

<u>Catégorie de personnel</u>	<u>Taux quotidien</u>	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Total</u>
-------------------------------	-----------------------	-----------------------------------	--------------

**2.2 Dépenses administratives :**

(Courrier, appels interurbains, photocopies, etc.)

\_\_\_\_\_N/A\_\_\_\_\_ \$

**2.3 Frais de déplacements :**

Remboursables selon les coûts encourus, conformément à la directive sur les voyages ci-jointe, à une limite financière de

\_\_\_\_\_N/A\_\_\_\_\_ \$

Mes/Nos estimations de frais de déplacement sont basés sur les besoins de voyage suivants :

**2.4 PRIX TOTAL DE VOTRE PROPOSITION  
(Monnaie canadienne)**

\_\_\_\_\_ \$

(somme de 2.1 + 2.2 + 2.3 ci-dessus)

+ T.P.S. \_\_\_\_\_ \$

TOTAL \_\_\_\_\_ \$

3. Le(s) soussigné(s) convient(nent) que l'offre de service demeurera ferme pour une période de cent vingt (120) jours civils suivant la date de clôture de la soumission.
  
4. Le paiement des services professionnels et des coûts connexes sera effectué à la fin de chaque étape, une fois que les factures contenant un relevé détaillé des services rendus ou des produits livrés à ce jour auront été reçues et que le représentant du ministère les aura acceptées.

Les réclamations de frais de déplacement et d'hébergement seront remboursées en fonction des déboursés effectués, conformément à la directive sur les voyages, et elles devront être accompagnées de reçus, pièces justificatives ou autres documents pertinents.

5. Le(s) soussigné(s) convient(nent) par la présente de soumettre les documents suivants :
  - (a) une PROPOSITION d'exécution des travaux, indiquant la façon dont l'entrepreneur perçoit les objectifs et les responsabilités relatifs à la demande, ainsi que la méthodologie et l'échéancier qu'il entend suivre ;
  - (b) un PROFIL DE L'ENTREPRISE, donnant un aperçu de l'expérience pertinente et les noms des personnes proposées pour faire partie de l'équipe de travail, y compris leur curriculum vitae ;
  - (c) une liste, si nécessaire, des SOUS-TRAITANTS, y compris leurs noms et adresses au complet, la ou les parties des travaux qu'ils seront appelés à exécuter en sous-traitance et une description de l'expérience pertinente de leur entreprise ;
  - (d) une OFFRE DE SERVICES dûment remplie et soumise en deux (2) exemplaires.
  - (e) l'ATTESTATION ANCIEN FONCTIONNAIRE dûment remplie et soumise en deux (2) exemplaires.
  
6. Il est entendu que, pendant la durée du contrat, toute personne qui sera appelée à exécuter des tâches prévues au contrat devra se comporter de façon à respecter les principes du code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat. L'entrepreneur devra aviser immédiatement le responsable du Ministère si l'acquisition d'un intérêt ou une situation semble causer une dérogation à ces principes.

**LES OFFRES QUI NE SONT PAS ACCOMPAGNÉES DES DOCUMENTS  
MENTIONNÉS CI-DESSUS OU QUI S'ÉCARTENT DES NORMES PRESCRITES**

**SUR LA FAÇON DE PRÉSENTER LES COÛTS DE LA PROPOSITION SERONT  
CONSIDÉRÉES COMME INCOMPLÈTES ET NON CONFORMES AUX  
EXIGENCES ET SERONT REJETÉES.**

Signé ce jour de \_\_\_\_\_, 2014, à \_\_\_\_\_ dans la provenance de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
par : (Agent signataire)

\_\_\_\_\_  
Titre

## Attestation ancien fonctionnaire – Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' [Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? Oui ( ) No ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

#### Attestation

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements fournis par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus sont exacts et complets.

---

Signé/Nom d'empreinte

---

Date

## Mandat – (K2A52-13-9104)

### Améliorer l'estimation scientifique des mortalités d'oiseaux entrant en collision avec des fenêtres à Toronto

#### Propriété intellectuelle

L'État a établi que toute propriété intellectuelle qui découlerait de l'exécution de ce travail dans le cadre du présent contrat sera dévolue au Canada pour les raisons suivantes :

6.4 lorsque le marché d'acquisition de l'État ou les produits à livrer aux termes de celui-ci visent surtout :

6.4.1. à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

#### But

Permettre à Environnement Canada de mieux cibler les mesures de conservation en matière d'oiseaux migrateurs au moyen de l'amélioration de nos estimations scientifiques des mortalités résultant des collisions entre les oiseaux et les fenêtres à Toronto en estimant la proportion et les types de bâtiments qui sont couverts par les relevés existants et en estimant la détectabilité des oiseaux morts par rapport aux taux de nécrophagie et à l'efficacité des prospecteurs.

#### Contexte

Des recherches nouvellement publiées d'Environnement Canada indiquent que la mortalité des oiseaux résultant de collisions avec les fenêtres est la deuxième plus grande source de mortalité anthropique des oiseaux au Canada<sup>1</sup>. Le mandat d'Environnement Canada de protéger et de conserver les oiseaux migrateurs en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* signifie que nous explorons les meilleures façons de gérer et d'atténuer cette source de mortalité chez les oiseaux. Il est nécessaire pour cela d'avoir des renseignements précis afin de nous aider à comprendre la meilleure manière de cibler les mesures de conservation.

Les données qui ont contribué à l'estimation actuelle de la mortalité sont assez justes pour nous donner un sens général de l'ampleur de la mortalité des oiseaux causée par les bâtiments. L'estimation est en grande partie basée sur les données recueillies par le Fatal Light Awareness Program (FLAP), qui se sert de bénévoles pour ramasser les

---

<sup>1</sup> C. S. Machtans, C. H. R. Wedeles et E. M. Bayne. « A first estimate for Canada of the number of birds killed by colliding with building windows », dans [Avian Conservation and Ecology](#), vol. 8, n° 2, 2013, p. 6.

oiseaux blessés et tués par une collision avec un bâtiment. Cependant, Environnement Canada exige la collecte et l'analyse de données supplémentaires afin de générer des estimations plus précises que celles qui peuvent être obtenues à l'aide des données et des protocoles existants. En particulier, il faut recueillir des renseignements supplémentaires sur l'effort et l'efficacité des prospecteurs, la surface totale et la surface fouillée ainsi que les taux de nécrophagie afin d'améliorer la précision des estimations actuelles.

Plus précisément, ces renseignements supplémentaires se distinguent des données qui ont été recueillies jusqu'à maintenant à l'aide du protocole sur le terrain actuel du FLAP, puisqu'ils sont conçus pour couvrir un échantillon plus représentatif des hauts immeubles dans un milieu urbain (plutôt que de se limiter aux bâtiments reconnus pour représenter une menace importante pour les oiseaux, qui sont les endroits où le FLAP recueille ses renseignements à Toronto). Il s'agit d'un besoin clair en matière de renseignements, qui a été explicitement abordé par l'article scientifique récemment publié sur la mortalité des oiseaux causée par les bâtiments dans une discussion sur les prochaines étapes à prendre pour améliorer davantage nos estimations sur le taux de mortalité :

[Traduction] « *Nous proposons que ce qui suit représente les besoins les plus pressants concernant la collecte de données pour calibrer les estimations futures :... Études d'échantillonnage de la mortalité par les hauts immeubles et dans les milieux urbains conçues pour inclure des bâtiments comportant une variété d'éléments architecturaux dont on n'aurait pas cru qu'ils puissent favoriser la mortalité, y compris des efforts de prospection normalisés.* »

Les renseignements améliorés générés par ce travail permettront à Environnement Canada de cibler des messages de conservation à grande échelle aux Canadiens, et en particulier la promotion de l'application ainsi que la sensibilisation à des pratiques de gestion bénéfiques visant les propriétaires et les gestionnaires des bâtiments qui posent le plus de risque pour la conservation des oiseaux migrateurs. De plus, cela améliorera notre compréhension de la composition des espèces touchées par la mortalité liée aux bâtiments, ce qui permettra à Environnement Canada de prendre des mesures ciblées afin de faire face à des situations présentant un risque particulièrement élevé pour les espèces à risque, dont les oiseaux migrateurs inscrits en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

### **Portée**

La portée de cette étude est de recueillir et d'analyser de nouvelles données sur le terrain des types de bâtiments et leur distribution à Toronto par rapport au sous-ensemble de bâtiments déjà échantillonnés par le protocole sur le terrain existant (qui a été élaboré et mis en œuvre par le FLAP). De plus, elle comprend la collecte et

l'analyse de nouvelles données sur le terrain sur le taux de détection des oiseaux tués par des collisions avec des bâtiments à Toronto (à partir de la nécrophagie et de l'efficacité des prospecteurs). Ces renseignements fourniront des paramètres supplémentaires qui pourront être utilisés pour affiner les estimations de mortalité causée par les collisions des oiseaux avec les fenêtres à Toronto, et permettront à Environnement Canada de cibler plus efficacement les mesures de conservation afin d'exécuter notre mandat en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

### **Objectifs**

Déterminer la surface fouillée par les bénévoles dans le cadre du protocole sur le terrain existant qui a été utilisée pour générer les estimations actuelles de mortalité d'oiseaux liée aux hauts immeubles, y compris les détails sur l'emplacement, le type et les particularités des bâtiments fouillés. Souvent, les protocoles et les données existantes comprennent seulement l'adresse du bâtiment et ne mentionnent aucun autre renseignement complémentaire sur le secteur qui a été fouillé par rapport au secteur total qui aurait pu être fouillé.

Déterminer la détectabilité des oiseaux morts en fonction des pertes liées à la présence d'animaux nécrophage et de l'efficacité des prospecteurs dans les secteurs examinés en effectuant une expérience sur le terrain avec le nouveau protocole. Aucune information de cette nature n'est actuellement recueillie; cela requiert une conception scientifique spécialisée qui dépasse la portée des protocoles sur le terrain existants.

### **Énoncé de travail**

L'entrepreneur doit exécuter les tâches suivantes :

Tâche 1 : Énumération du secteur fouillé en vertu du protocole sur le terrain existant qui a été élaboré et mis en œuvre par le FLAP, y compris le relevé des bâtiments qui ont été fouillés, des façades fouillées de ces bâtiments et des bâtiments qui n'ont pas été fouillés. Cela serait un compte quotidien lié au nombre d'heures de recherche à chaque endroit. Les détails du bâtiment (la hauteur et les autres paramètres) seraient inclus dans le fichier de données pour cet effort.

Tâche 2 : Énumération des éléments architecturaux qui empêchent la détection des oiseaux pour chaque bâtiment fouillé. Ces éléments comprennent les rebords surélevés, les toits bas inaccessibles qui entourent les plus hauts immeubles ou d'autres endroits similaires où les prospecteurs ne peuvent aller. Cette mesure est différente du n° 1 ci-dessus, car il s'agit de la surface explorable par bâtiment explorable par opposition aux bâtiments explorables par rapport aux bâtiments non fouillés.

Tâche 3 : Une nouvelle expérience pour déterminer les pertes de carcasses en raison de la présence d'animaux nécrophage dans les secteurs couverts par le protocole sur le terrain existant.

Tâche 4 : Une nouvelle expérience pour déterminer l'efficacité des prospecteurs à découvrir des carcasses dans les secteurs couverts par le protocole sur le terrain existant.

Le travail sera effectué durant deux périodes de migration (au printemps 2014 et à l'automne 2014).

Environnement Canada rendra accessibles les renseignements du FLAP dont l'entrepreneur a besoin pour effectuer toute partie des tâches 1 à 4 à la suite d'un contrat de licence qui doit être établi avec le FLAP.

### **Description du projet et résultats attendus**

L'entrepreneur doit fournir les documents suivants :

Document 1 : Un plan de travail et les concepts expérimentaux aux fins d'approbation, y compris des exemplaires des permis de travail applicables.

Document 2 : Les résultats préliminaires et l'évaluation des concepts après la première période d'échantillonnage au printemps 2014.

Document 3 : Les concepts expérimentaux révisés, le cas échéant, aux fins d'approbation.

Document 4 : Le rapport avec les données et les résultats définitifs.

Les données doivent être fournies en format MS Excel ou MS Access et comprendre une description complète de tout code numérique ou littéral utilisé. Les rapports doivent être fournis en format MS Word.

### **Calendrier**

Le document 1 doit être remis 3 semaines avant le début de tout échantillonnage.

Le document 2 doit être remis dans les deux mois suivant l'achèvement de la première période d'échantillonnage.

Le document 3 doit être remis le 15 juillet 2014.

Le document 4 doit être remis dans les trois mois suivant l'achèvement de la dernière période d'échantillonnage.

### **Païement d'étape**

Les honoraires seront versés à raison de 33 % du total à la suite de l'achèvement, de la présentation et de l'acceptation du document 1.

Ils seront ensuite versés à raison de 33 % du total à la suite de l'achèvement, de la présentation et de l'acceptation du document 2.

Ils seront finalement versés à raison de 34 % du total à la suite de l'achèvement, de la présentation et de l'acceptation des documents 3 et 4.

### **Coût du projet**

- Environnement Canada a établi que le financement du projet s'élèvera à un montant maximal de 45 000 \$, excluant les taxes applicables.

La valeur globale du marché ne doit pas dépasser 45 000 \$ (excluant les taxes applicables).

Ce financement s'applique à la période débutant à la date d'attribution et se terminant le 30 janvier 2015.

### **Présentation de propositions**

Dans sa proposition, le soumissionnaire doit décrire de manière suffisamment détaillée les qualifications techniques et l'expérience pertinente de l'entrepreneur et du personnel professionnel principal, ainsi que les sources des données et renseignements de référence.

La proposition doit donner les grandes lignes de ce qui suit, à tout le moins :

- L'approche proposée et les concepts expérimentaux explicites pour chacune des 4 tâches numérotées plus haut. Les recommandations relatives à la taille d'échantillonnage pour les tâches 3 et 4 ci-dessus.
- Les rôles du prospecteur et l'effort (en jours-personnes) dans chacune des mêmes exigences.

L'entrepreneur a la responsabilité d'obtenir tout permis nécessaire à cette étude.

La proposition doit comprendre des éléments précisant les éléments techniques, les coûts et l'expertise de la société, et répondant aux exigences suivantes :

### **1. Élément technique**

La proposition doit comprendre un protocole d'entente, ne dépassant pas une page, concernant les travaux à exécuter et la raison pour laquelle ils ont été demandés. Elle doit contenir un plan de travail et une description de la méthode utilisée par l'entrepreneur pour exécuter les tâches visant à atteindre les objectifs du projet.

L'entrepreneur doit inclure avec la proposition la méthodologie qui sera utilisée pour diriger l'élément de persistance et de détectabilité des carcasses d'oiseaux, ainsi que l'élément concernant la couverture du relevé de bâtiments (nombre et caractéristiques).

### **2. Élément de coût**

L'offre doit préciser le niveau d'effort et le coût estimatif pour chacune des tâches mentionnées dans le plan de travail, et le coût estimatif du personnel professionnel ou de soutien, du matériel, de l'équipement, des communications et des fournitures.

Le coût total de ce projet ne doit pas dépasser 45 000 \$ (excluant les taxes applicables).

### **3. Élément d'expertise de la société**

La proposition doit faire état des éléments qui suivent :

- le personnel professionnel qui sera affecté au projet et sa collaboration escomptée au projet;
- l'expérience du personnel directement pertinente aux travaux;
- l'expérience pertinente de la société qui est directement liée aux travaux (concernant l'entrepreneur principal et les sous-traitants).

## Critères d'évaluation de la proposition

Le soumissionnaire ayant la cote combinée la plus élevée pour l'élément technique (70 %) et le coût (30 %) sera recommandé pour l'octroi du contrat (le pointage sera déterminé au moyen de l'équation 1 ci-dessous). Si aucune soumission acceptable n'est reçue, Environnement Canada se réserve le droit de ne pas attribuer le présent contrat.

Le soumissionnaire doit fournir tout renseignement pertinent pouvant aider Environnement Canada à coter adéquatement la proposition en fonction des critères précisés ci-dessous.

	Exigences cotées	Pointage maximal	Points
<p><b>1. EXPÉRIENCE PERTINENTE DE L'ENTREPRENEUR EN SURVEILLANCE OU EN RECHERCHE DE LA MORTALITÉ D'OISEAUX ATTRIBUABLE AUX ACTIVITÉS HUMAINES (MAX. 40 POINTS)</b></p>	<p><b>R1. L'entrepreneur a-t-il suffisamment d'expérience pour réaliser les objectifs et l'énoncé de travail?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience avec tout type de recherche ou de surveillance concernant la mortalité des oiseaux dans le cadre d'une recherche documentée ou d'activités professionnelles (études, manuscrits, rapports, marchés, activités bénévoles). <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus de 3 ans</li> <li>○ De 1 à 3 ans</li> <li>○ &lt; 1 an</li> <li>○ Aucune</li> </ul> </li> <li>• Expérience particulière de la science ou la surveillance liée aux collisions des oiseaux avec les fenêtres.</li> <li>• Relation de travail précédente avec des bénévoles ou des employés dans le Fatal Light Awareness Program à Toronto</li> </ul>	<p><b>Max. 40 points (pondération 40 %)</b></p> <p>10 points 7 points 3 points 0 point</p> <p>5 points</p> <p>5 points</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience confirmée de la conception et l'analyse d'une expérience scientifique dans le domaine de l'écologie sur le terrain (appuyée par des articles évalués par des pairs ou des rapports techniques). <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus de 5 études écologiques réalisées</li> <li>○ De 1 à 5 études réalisées</li> <li>○ Aucune étude écologique sur le terrain conçue et réalisée jusqu'à maintenant</li> </ul> </li> <li>• Le responsable de l'étude possède une expérience confirmée en analyse statistique ou la proposition comprend un statisticien ou un analyste.</li> </ul>	15 points 7 points 0 point  5 points	
<b>2. APPROCHE TECHNIQUE ET CONCEPTION (MAX. 20 POINTS)</b>	<b>R2. L'approche technique et la conception statistique sont-elles bien définies et propres à réaliser les objectifs et l'énoncé de travail?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La proposition du soumissionnaire démontre une méthodologie claire.</li> <li>• La proposition du soumissionnaire démontre des stratégies claires pour traiter des hypothèses et des projections liées aux échantillons de manière défendable.</li> <li>• La proposition du soumissionnaire décrit clairement les concepts de l'étude pour chacun des 4 éléments (1 point par élément).</li> <li>• La proposition du soumissionnaire suggère des tailles d'échantillons justifiées adéquatement (les tailles d'échantillons existantes et requises seront déterminées après l'octroi).</li> </ul>	<b>Max. 20 points</b>  4  4  4  4	
<b>3. PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER (MAX. 10 POINTS)</b>	<b>R3. L'entrepreneur dispose-t-il de la capacité nécessaire pour assurer la réalisation des objectifs et de l'énoncé</b>	<b>Max. 10 points</b>	

	<p><b>de travail selon un plan de travail et un calendrier clairement définis?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entrepreneur a le personnel nécessaire et son calendrier est conforme à la période de temps de ce projet, y compris le temps d'obtention des permis et l'examen de la conception de l'étude. Le plan de travail est clairement défini et comprend les étapes principales et les estimations pour chaque partie; ces estimations semblent raisonnables.</li> <li>• L'entrepreneur a le personnel nécessaire et le calendrier est conforme au projet, mais la réalisation dans les délais requis n'est pas évidente, ou bien le calendrier ou le plan de travail n'est pas clair.</li> <li>• Aucun plan de travail n'est décrit ou le plan de travail est mal planifié et attribué.</li> </ul>	<p>10 points</p> <p>5 points</p> <p>0 point</p>	
<b>Total des points</b>		<b>70 points</b>	

### Équation 1

$$\text{Total des points} = \frac{\text{Total du soumissionnaire} \times 70}{\text{Total du plus haut soumissionnaire}} + \frac{\text{Coût du plus bas soumissionnaire} \times 30}{\text{Coût du soumissionnaire}}$$

Exemple :

Soumissionnaire	Total du soumissionnaire	Coût du soumissionnaire	Points pour les éléments techniques et de gestion	Points pour le coût	Total des points
Soumissionnaire A	70	30 000 \$	$(70 \div 90) \times 70 = 54,4$	$(30\ 000 \div 30\ 000) \times 30 = 30$	$54,4 + 20 = 74,4$
Soumissionnaire B	85	40 000 \$	$(85 \div 90) \times 70 = 66,1$	$(30\ 000 \div 40\ 000) \times 30 = 22,5$	$66,1 + 15 = 81,1$
Soumissionnaire C	90	35 000 \$	$(90 \div 90) \times 70 = 70$	$(30\ 000 \div 35\ 000) \times 30 = 25,7$	$70 + 17,1 = 87,1^*$

\*Dans cet exemple, le soumissionnaire C sera recommandé pour l'octroi du contrat.